## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 10.07.2020 Version: 3.0



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange

: Rotkalk in-Füllmörtel Nom du produit

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Fabrication de mortiers et bétons secs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** Informations techniques

Knauf Gips KG Am Bahnhof 7

97346 Iphofen - Deutschland T +49 932331-0 - F +49 932331-277 zentrale@knauf.de - www.knauf.de

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :

sds-info@knauf.de

Fournisseur

Knauf AG Kägenstrasse 17

4153 Reinach - Schweiz

T +41 (58) 775 88 00 - F +41 (58) 775 88 01

Info@knauf.ch

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

Service de renseignements techniques

knauf-direkt@knauf.de

T +49 (0)9001/31-2000 (see section 16)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 H335 STOT SE 3

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficherExtra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : ciment Portland

10.07.2020 CH - fr 1/8

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mentions de danger (CLP)

: H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P261 - Éviter de respirer les poussières.

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, des vêtements

de protection.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Portlandcement (White cement)	(N° CAS) 65997-15-1 (N° CE) 266-043-4	65-80	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
quartz, conc silice crystalline alvéolaire<1%	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4	< 1	Non classé

Remarques : Le ciment Portland qu'il contient est du ciment blanc

La préparation est faible en chromate conformément à la directive de l'UE 1907/2006

(RÉACH).

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée:

consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Consulter

un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

10.07.2020 (Version: 3.0) CH - fr 2/8

# Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter un équipement de protection individuel. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec la

peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de

poussières.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger Mesures d'hygiène : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Tenir au frais.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Rotkalk in-Füllmörtel		
Suisse	Nom local	Poussière, inhalable [Valeur limite pour les poussières en général] / Staub, einatembar [Allgemeiner Staubgrenzwert]
Suisse	VME (mg/m³)	10 mg/m³ (i)

10.07.2020 (Version: 3.0) CH - fr 3/8

# Fiche de Données de Sécurité





Portlandcement (W	Portlandcement (White cement) (65997-15-1)		
Suisse	Nom local	Ciment Portland (poussières) [Ciment] / Portlandzement (Staub) [Zement]	
Suisse	VME (mg/m³)	5 mg/m³ (i)	
quartz, conc silice	quartz, conc silice crystalline alvéolaire<1% (14808-60-7)		
Suisse	Nom local	Dioxyde de silicium cristallisé [Quartz, Cristobalite, Tridymite] / Siliciumdioxid, kristallin [Quarz, Tridymit, Cristobalit]	
Suisse	VME (mg/m³)	0.15 mg/m³ (a)	
Suisse	Remarque	HSE, NIOSH, OSHA	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Gants de protection

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)			

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection			EN 166

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

## Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque antipoussière	Type P2	Protection contre les poussières	EN 149





## Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Poudres.
Couleur : blanc.
Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 11 – 13 Solution saturée
Vitesse d'évaporation relative (acétate de : Aucune donnée disponible

butyle=1)

10.07.2020 (Version: 3.0) CH - fr 4/8

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Densité apparente : 1400 - 1600 kg/m<sup>3</sup>

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

## 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: 11 - 13 Solution saturée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

pH: 11 - 13 Solution saturée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

10.07.2020 (Version: 3.0) CH - fr 5/8

# Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Portlandcement (White cement) (65997-15-1)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (96 h, Pisces)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Portlandcement (White cement) (65997-15-1)		
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet	
DThO	Sans objet	
DBO (% de DThO)	Sans objet	

quartz, conc silice crystalline alvéolaire<1% (14808-60-7)		
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet	
DThO	Sans objet	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Portlandcement (White cement) (65997-15-1)		
	Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.

quartz, conc silice crystalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Portlandcement (White cement) (65997-15-1)		
Ecologie - sol Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.		
quartz, conc silice crystalline alvéolaire<1% (14808-60-7)		
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.	

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
quartz, conc silice crystalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Portlandcement (White cement) (65997-15-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

# 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Suisse - Code de déchets (VeVA)

17 09 03 - [ak] Gemischte Bauabfälle sowie sonstige Bauabfälle, die gefährliche Stoffe enthalten

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

10.07.2020 (Version: 3.0) CH - fr 6/8

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

## - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Cette fiche de sécurité remplace la version précédente du 07.07.2020. Les modifications suivantes ont été apportées:

Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	

Autres informations

: Service de renseignements techniques (voir point 1):

Un appel à Knauf Direkt coûte 0,39 €/minute. Les appelants dont le numéro de téléphone n'est pas enregistré dans la base de données de Knauf Gips AG, par ex. les maîtres d'ouvrage privés ou les non-clients, paient 1,69 €/minute depuis le réseau fixe allemand. Le prix des appels provenant d'un réseau portable dépendent du fournisseur et de ses tarifs.

Texte intégral des phrases H et	EUH:
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

10.07.2020 (Version: 3.0) CH - fr 7/8

# Fiche de Données de Sécurité



conforme au Règlement (UE) 2015/830

H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Knauf FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

10.07.2020 (Version: 3.0) CH - fr 8/8